

**La directrice de la prospective
et des études**

Prospective et Etudes/21003016AC/SMN
Affaire suivie par :
Anne CHOBERT
Tél : 01 82 53 80 07
Mél : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr

Paris le **20 JUL. 2021**

Monsieur Laurent CATHALA
Président
GRAND PARIS SUD EST AVENIR
EuroParc
14 rue Le Corbusier
94046 CRETEIL Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception 2C 154 189 2049 9

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 1^{er} juin 2021 et reçu le 7 juin 2021, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Plessis-Tréville.

Cette procédure de modification poursuit plusieurs objectifs, parmi lesquels la mise en compatibilité des normes de stationnement pour les véhicules individuels motorisés dans les logements neufs et des normes pour le stationnement des vélos avec les prescriptions et les recommandations du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Pour mémoire, Île-de-France Mobilités est attentive à la compatibilité des PLU avec le PDUIF. En particulier, ce dernier fixe un cadre de réglementation en matière de normes de stationnement. Certaines ont une valeur prescriptive et doivent être retranscrites dans le règlement des PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparaît que les évolutions apportées au règlement du PLU par la modification n°1 sont pleinement compatibles avec les prescriptions et les recommandations du PDUIF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Laurence DEBRINCAT